



COMMUNE DE
DAMPHREUX-LUGNEZ

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 3 juillet 2024

LIEU	Salle communale, Damphreux
HEURE	20h00 à 21h11
PRESIDENCE	Gilles Pape
PROCES-VERBAL	Aurélie Fahrni
CONSEIL COMMUNAL	MH – JPC – JLN – AS – FH
PRESENCES	25 personnes
SCRUTATEURS	Small Nigel et Monica Henry

Le Président des assemblées ouvre la séance en saluant les personnes présentes. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de Monsieur Small Nigel et de Madame Monica Henry. L'ordre du jour est accepté tel qu'il a été publié dans le journal officiel du 24 mai 2024.

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée.

Le Président demande s'il y a des remarques au sujet du dernier procès-verbal ou si quelqu'un souhaite la lecture de ce dernier. Comme il n'y a pas de remarque, c'est à l'unanimité que le procès-verbal du 27 mars 2024 est accepté par l'assemblée.

2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2023 de la Commune de Damphreux-Lugnez ainsi que les dépassements budgétaires.

La caissière Isaline Henry, présentent les comptes de fonctionnement et d'investissement comme suit :

a) Comptes de fonctionnement

La caissière donne lecture des comptes de fonctionnement 2023 ; le résultat de l'exercice est le suivant :

Compte de résultat 2023

<i>Résultat sans les fonds spéciaux communaux (bénéfice) :</i>	375'240.59	
<i>Résultat des financements spéciaux communaux :</i>		
1. <i>Bénéfice provenant du service des eaux usées</i>	57'652.78	
2. <i>Déficit provenant du service approvisionnement en eau potable</i>		-5'803.00
3. <i>Bénéfice provenant du service des déchets</i>	8'127.35	
<i>Résultat globale 2023 (Bénéfice) :</i>	435'217.72	

La commune boucle avec un excédent de produits de CHF 435'217.72, y compris les fonds spéciaux et l'allocation de fusion. Le résultat sans les fonds spéciaux mais

comprenant l'allocation de fusion présente un excédent de produits de CHF 375'240.59 de produits.

Révision des comptes 2023

M. Michel Henry informe que les comptes ont été vérifiés par CRF, Conseil, révision et fiscalité SA, à Delémont, les 10 et 11 juin derniers. Il demande à l'assemblée de les approuver et d'en donner décharge à la caissière. Les comptes 2023 sont approuvés par 24 ayants-droits, il y a une abstention.

A noter qu'à la dernière Assemblée, une question avait été posée, à savoir à combien se montait la dette communale. Isaline Henry répond que la dette communale, à ce jour, se monte à CHF 602'000.-.

Approbation des comptes de fonctionnement

Les comptes de fonctionnement sont acceptés par 24 ayants-droits, il y a une abstention.

b) Comptes d'investissements

La caissière donne lecture des comptes d'investissements pour 2023 ; le résultat de l'exercice est le suivant :

Les comptes d'investissements présentent des dépenses d'investissements de CHF 127'004.75, pour un total de recettes de CHF 21'302.70.

Approbation des comptes d'investissements

Les comptes d'investissements sont acceptés par 24 ayants-droits, il y a une abstention.

3. Prendre connaissance et voter un crédit de CHF 170'000.- destiné à la transformation et rénovation des locaux du rez-de-chaussée du bâtiment communal de Lugnez (anciens locaux scolaires) en appartement ; Donner compétence au Conseil communal pour traiter financement & consolidation.

Flavien Henry présente le projet à l'aide de quelques plans. Il s'agit de mettre les locaux en valeur qui sont inutilisés par le biais de la création d'un appartement. Différents devis ont été demandés aux artisans sélectionnés. Le total arrondi pour la réfection, y compris une réserve de 5% pour divers et imprévus, se monte à CHF 170'000.-.

Une citoyenne s'inquiète au sujet de l'isolation phonique, et propose que cet appartement soit mis au goût du jour avec la création d'un balcon. Flavien Henry lui répond que l'isolation phonique se fait maintenant en bois. Concernant l'idée de créer un balcon, les coûts seraient bien plus élevés. Elle demande également s'il y a la possibilité de rénover l'ensemble du bâtiment. FH répond qu'il faut faire attention à l'ampleur des travaux car le projet devra répondre à d'autres normes et que les procédures seront compliquées. MH mentionne que la qualité des matériaux sont priorités. Une autre citoyenne demande s'il y a une possibilité d'investir plus pour refaire la totalité du bâtiment. MH répond que le coût du projet serait alors de plus de CHF 1 million.

Une personne mentionne que l'accès par la salle à manger pour aller dans la chambre à coucher parentale n'est pas judicieux. FH répond qu'au vu du nombre de

fenêtres, il n'y a que cette possibilité. FH mentionne que l'on pourrait passer par un bureau d'architecte mais les coûts seraient trop élevés.

Un citoyen félicite l'initiative prise par la commune pour la rénovation du bâtiment. Pour lui, l'assemblée doit avoir la possibilité de voter pour la réfection totale du bâtiment ou de réfectionner un étage seulement. FH répond que la commune aurait pu proposer cette approche et rappelle que l'assemblée est libre d'accepter ou non ce projet.

Un citoyen mentionne que le projet est bien étudié et réfléchi et qu'il faut rester raisonnable. FH ajoute qu'il n'y a pas que le bâtiment administratif à Lugnez qui est vétuste, et que le bâtiment à Dampheux aura également besoin de réfections d'ici quelques années.

Un citoyen propose que le Conseil fasse deux propositions. FH informe qu'il faut dans ce cas refuser le projet en question. MH précise que le Service des communes doit valider également le futur projet et ceci n'est pas certain qu'un projet plus élevé soit accepté. Un autre citoyen explique que d'investir dans un bâtiment à Dampheux n'a aujourd'hui pas de sens, et qu'il faut rester sage.

Le Président propose de passer au vote. Le projet est accepté par 22 ayants-droits et refusé par trois personnes.

4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Dampheux-Lugnez.

JPC présente le nouveau règlement. Il est notamment discuté de la redevance pour l'utilisation du domaine public qui est versée dans le budget général de la commune, et fixée par le Conseil communal à 0.7 ct par kWh distribué ainsi que de la redevance à vocation énergétique, versée au financement spécial communal à vocation énergétique, fixée par le Conseil communal à 0.8 ct par kWh distribué. Avec l'ancienne formule la commune touchait déjà CHF 20'000.-. Un citoyen mentionne que des communes ont renoncé à cette taxe. MH précise que cela sera un manque à gagner pour la commune.

Un autre citoyen propose également de baisser l'une ou l'autre des redevances au moins pendant une année pour permettre à certain contribuable de payer moins. MH répond que cela sera un manque à gagner pour la commune. Ce règlement doit être validé avant le 31 décembre 2025. Passé ce délai, aucune redevance sera perceptible par la commune.

Une personne propose de descendre la redevance du domaine public qui est versée dans le budget communal et de conserver celle du domaine à vocation énergétique. MH répond que c'est une erreur de toucher à cette redevance car elle impacte directement les ménages communaux.

FH précise qu'en votant ce qui est proposé, la commune ne peut pas aller au-delà des chiffres proposés. Il n'y a plus de question, Le Président propose de passer au vote.

Le règlement communal relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Dampheux-Lugnez est accepté par 21 ayants-droits, il y a 4 abstentions.

5. Divers et imprévus.

MH reprend certaines questions posées à la dernière assemblée du 27 mars 2024 :

1. Une question avait été posée au sujet du bus postal qui s'arrête sur la place de l'Ancien Restaurant du Jura. FH a essayé d'intégrer cette demande au projet du trottoir. La réponse est en attente de Car Postal.
2. Au sujet des merdes de chiens, le propriétaire des chiens a déménagé. Le SCAV n'a toujours pas communiqué d'informations au sujet de la décision prise.
3. Les trous dans le macadam ont été rebouchés dans le village.
4. Un citoyen souhaite savoir l'état actuel de la campagne de dératisation. AS répond qu'il y a 38 trappes qui ont été posés, seul 5 boîtes n'ont pas été touchées. Il y a encore beaucoup de rats. Le traitement suit son cours. La dératisation est prévue jusqu'en avril 2025.
5. Un citoyen demande si les trottoirs appartiennent à la commune car un trottoir est encombré et les piétons sont obligés de quitter le trottoir pour revenir sur la route. FH mentionne que les trottoirs appartiennent bien à la commune.
6. Une personne souhaite savoir où en est la construction de la Fondation A L'Orée des Chênes. MH répond que La Fondation avait le terrain jusqu'au 28 juin 2024. MH relit l'extrait de PV de l'assemblée du 28 juin 2022 disant que la commune mixte de Damphreux aura le droit de racheter le terrain si la Fondation ne construit pas dans un délai de deux ans. MH et JPC se sont rendu sur les lieux de la future construction, le 14 juin dernier sur demande de Bruno Hürlimann pour une séance de chantier. Plusieurs architectes étaient également présents, ils ont laissé comprendre à la commune que les travaux ne débuteront pas tout de suite. MH explique que la commune a fait valoir son droit de réméré en date du 26 juin 2024. MH fait la lecture du courrier qui a été envoyé à la Fondation A l'Orée des Chênes le 26 juin dernier. Le courrier explique que la commune demande un plan de financement pour la prochaine assemblée communale du budget. MH mentionne que le Conseil communal ne sait pas à l'heure actuelle si les travaux vont commencer.
7. Un citoyen demande si l'allocation de fusion va impacter la péréquation financière. Isaline H. répond que non et que ce n'est que les rentrées d'impôts.
8. Un autre citoyen effectue une remarque concernant le tronçon de route cantonale, à hauteur de chez Klötzli qui n'est pas très bien refait ainsi qu'une tranchée qui avait été effectuée à la Vie de Bonfol chez Monique Riat pour alimenter le lampadaire qui est d'ailleurs en train de s'affaisser. MH répond que les dispositions seront prises pour réparer ce morceau de macadam.
9. Une personne questionne le Conseil à savoir si la commune va procéder à un listing des personnes concernées par les lampadaires et les hydrantes. MH répond que dans un premier la population a été informée par le tout-ménage puis le tour du village sera effectué.

Un citoyen répond à ce qui a été dit au sujet de la Fondation A l'Orée des Chênes et informe que la commune a reçu un planning au sujet du déroulement des travaux qui débuteront après les vacances d'été.

Il n'y a plus de remarques, Le Président remercie l'assemblée pour sa participation et comme il n'y a plus d'interventions l'assemblée est levée à 21h11.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

La Secrétaire

Gilles Pape

Aurélie Fahrni